

PETITE GAZETTE

de Dammartin et ses Environs

Claye, Mitry, Saint-Soupplets, Monthyon, Mesnil-Amelot, Plailly, Ermenonville, etc.

Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

Ils sont payables d'avance et sont continués d'office sauf avis contraire.

Seine-et-Marne Départements limitrophes	BUREAUX & RÉDACTION Imprimerie-Librairie E. LEMARIE A DAMMARTIN-EN GOËLE (S-&-M)	Paris et les autres départements
UN AN..... 3 fr.	ANNONCES, la ligne..... 0 fr 20	UN AN..... 2 fr. 50

ÉCHOS DE LA SEMAINE

13 Mai. — La situation s'améliore à Linoges, où tout semble rentré dans l'ordre. On ne signale aucun incident.

— On découvre à Odessa, dans le quartier des marins, un atelier pour la confection des bombes; on y trouve six de ces engins.

14 Mai. — M. Castiaux, républicain de gauche, est élu au scrutin de ballottage député de la première circonscription de Valenciennes.

— MM. Fallières, président du Sénat et Chaumié, ministre de la Justice, président la fête de la Mutualité scolaire, à Villeneuve-sur-Lot.

— Les canots automobiles de la course entre Alger et Toulon, au nombre de sept, sont surpris par une effroyable tempête et sombrent en vue de Toulon. Les équipages sont sauvés.

15 Mai. — La Chambre reprend ses travaux; elle continue la discussion du projet de séparation des Eglises et de l'Etat.

16 Mai. — Les nouvelles réformes de Russie ne sont pas des meilleures. A Saint-Petersbourg, un rassemblement d'ouvriers a été chargé par les cosaques des femmes, des enfants ont été écrasés sous les sabots des chevaux. A Varsovie la troupe a fait feu sur un groupe de manifestants israélites.

— Le croiseur auxiliaire japonais *Kikko-Maru* a touché sur une mine, au large de Port-Arthur, et a coulé. La saisie du vapeur hollandais *Wilthermine* a été ratifiée par la cour de Sasebo.

— Les pluies persistantes qui viennent de tomber dans la haute Italie ont causé sur plusieurs points des inondations.

17 Mai. — Le ministre de l'agriculture visite à Chateaufort-sur-Charente, un concours agricole, préside un banquet et pose la première pierre d'un hôpital-hospice.

— Les journaux russes annoncent que l'amiral Birileff a fixé au 14 juin le départ, pour l'Extrême-Orient, de la quatrième escadre.

— Le *Suyematsu-Maru*, qui avait touché une mine dans les parages des îles Mio, le 14, s'est échoué aux îles Elliot. Deux steamers, l'un britannique l'autre français, ont été saisis par les Japonais.

— Le ministre de France à Tokio a demandé que certains adoucissements fussent apportés au régime auquel est soumis le capitaine Bougoin, dont les autorités militaires nipponnes continuent d'instruire l'affaire dans le plus grand secret.

18 Mai. — La neige tombe en grande quantité à Saint-Jean-Maurienne. Elle atteint un mètre d'épaisseur au mont

Cenis. De nombreuses avalanches ont occasionné des dégâts importants.

— M. Jonnart, gouverneur général de l'Algérie, préside l'ouverture de la session annuelle du conseil supérieur du gouvernement, et prononce un discours dans lequel il expose les résultats acquis depuis la dernière session, et le programme nouveau.

— A l'occasion de l'anniversaire du roi Alphonse XIII, dix sept individus écroués à Barcelone, sous l'inculpation de propagande anarchiste, sont graciés et mis en liberté.

19 Mai. — A Lyon, une grève partielle s'est déclarée parmi les gardiens de la paix. Des piquets de gendarmes et de fantassins assurent le service.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Nous apprenons avec grand plaisir que le Docteur Maurice Sarazanas, notre jeune et sympathique compatriote, vient d'être nommé, dans le cadre des officiers de réserve, au grade de médecin aide-major de 2^e classe.

Mademoiselle Madeleine Ballon, élève de Mademoiselle Ratier, vient de subir avec succès les épreuves du brevet élémentaire.

Nous adressons nos sincères félicitations à l'élève, de même qu'à la dévouée institutrice, sa maîtresse.

Au cours de l'orage qui a éclaté subitement vendredi dernier à Dammartin, la foudre est tombée sur la maison qu'habite Madame Ulysse Mélaye et a démolé une tête de cheminée.

Fort heureusement, si ce n'est le choc formidable qu'a produit la décharge électrique, on en a été quitte pour la peur, car le fluide n'a causé aucun dégât à l'intérieur de l'immeuble où se trouvaient trois personnes.

En exécution de la loi du 3 juillet 1877, du décret du 2 août suivant et d'une circulaire de M. le ministre de la guerre du 23 février 1903, il sera procédé à l'inspection et au classement des chevaux et juments âgés de 6 ans et au-dessus et des mulets et mules de 4 ans et au-dessus (l'âge étant compté du 1^{er} janvier de l'année de la naissance).

Ces opérations seront réglées, pour le canton de Dammartin, de la manière suivante :

Le Mesnil-Amelot, 17 mai, 7 h. matin.
Mauregard, 17 mai, 1 h. soir.
Moussy-le-Vieux, 17 mai, 2 h. 1/2 soir.
Othis, 18 mai, 7 h. matin.
Moussy-le-Neuf, 18 mai, 9 h. 1/2 matin.
Longperrier, 18 mai, 2 h. 1/2 soir.
Saint-Mard, 19 mai, 7 h. matin.
Dammartin, 19 mai, 1 h. soir.
Rouvres, 20 mai, 7 h. matin.
Marchémoret, 20 mai, 10 h. matin.
Saint-Pothus, 20 mai, 1 h. 1/2 soir.
Oisery, 20 mai, 3 h. soir.
Monthyon, 22 mai, 7 h. matin.
Saint-Soupplets, 22 mai, 1 h. soir.
Forfry, 23 mai, 10 h. matin.
Gesvres-le-Chapitre, 23 mai, 2 h. 1/2 s.

JUILLY

Dimanche dernier avait lieu au Collège de Juilly le soixante-seizième banquet annuel de l'Association des anciens élèves, venus en très grand nombre à l'appel du président de la Société.

Parmi les nombreux convives de ce banquet, présidé par le comte Boni de Castellane, député, on remarquait MM. le chanoine Thibault, directeur du Collège; Hamel, président

de l'Association des anciens élèves; Momy, président du Conseil d'administration du Collège; l'amiral Humann, vice-président de l'Association; Edouard Barre, l'abbé Bousquet, vice-recteur de l'Institut catholique; le baron d'Eichtaal, Paul Hamel, avocat, etc.

Deux discours ont été prononcés à cette occasion; le premier par M. l'abbé Thibault, qui a rappelé les circonstances dans lesquelles la cour d'appel de Paris avait débouté le liquidateur de la Société des prêtres de l'Oratoire de toute prétention sur l'établissement de Juilly. Le second par le comte Boni de Castellane qui, avec une remarquable éloquence a rendu un juste hommage au mérite des maîtres de Juilly et aux traditions trois fois séculaires dont s'enorgueillit à juste titre leur vieux collège.

CLAYE

On lit dans le *Journal de Seine-et-Marne* :

Le Conseil général de Seine-et-Oise a pris la décision suivante au cours de sa récente session :

Il sera inscrit chaque année au budget départemental et ce, pendant 50 années, un crédit de 2.214 francs représentant la subvention du département pour la ligne de Sevrans à Claye-Souilly.

Cette subvention sera payable dans les conditions de l'article 6 de la convention annexée au dossier *étant toutefois entendu que cette subvention n'est accordée que sous la réserve expresse de la mise en exploitation simultanée de la ligne de Claye-Souilly à Sevrans et de celle de la gare de Sevrans-Nord à la gare du Raincy-Est en passant par Livry.*

M. le Préfet est autorisé à signer le projet de convention et de cahier de charges présentés par M. Dufrane au nom de la Société anonyme d'Études et d'Entreprises de chemins de fer et acceptés par MM. les Ingénieurs.

SAINT-SOUPPLETS

Nous recevons la lettre suivante :

« Monsieur le Directeur,

« Dans votre numéro du dimanche 14 Mai, où mon nom se trouve mêlé à propos d'un massacre inutile d'arbres, demandé par le Conseil municipal de Saint-Soupplets, et sur lequel le Conseil général a eu à se prononcer, vous dites : « Le Président expose qu'à son avis la meilleure solution serait de procéder à l'abatage des arbres de l'agglomération de Saint-Soupplets. »

« Et pourquoi, grands dieux ? Parce que trois marronniers empêchent un citoyen de voir le mur de l'auberge qui est en face de chez lui ! Et pour un motif aussi... futile l'agglomération de Saint-Soupplets serait privée des arbres qui forment le seul ornement de ce pauvre village ! Convenez, monsieur le directeur, que ce serait excessif.

« Aussi n'est-ce pas l'abatage mais le simple *élagage* des arbres qui a été voté; le Conseil général a eu le bon sens de ne pas vouloir couvrir de son approbation la demande d'un par-il acte de vandalisme.

« Ainsi que je l'ai dit dans mes deux lettres à M. le Préfet et ma lettre au Conseil général (dont lecture a été faite par M. Edmond Labour au nom de la Commission de voirie), la bonne foi de notre cher député, M. Gaston Menier, a été absolument surprise en cette occasion, et ses meilleurs amis politiques de Saint-Soupplets ont été plus qu'éloignés de le voir se faire l'avocat d'une cause aussi contraire aux intérêts généraux d'une localité toute prête à lui renouveler les preuves d'attachement qu'elle lui donne depuis tant d'années.

« J'ai prouvé, avec documents à l'appui (photographies, protestations écrites des riverains et de certains conseils) qui n'avaient demandé l'abatage — ô faiblesse coupable ! — ou pour faire plaisir à M. le Maire) que les habitations ne pouvaient pas, étant donné la distance des arbres, être plongés dans l'obscurité

et que, quant aux carreaux cassés par des gosses en quête de marrons non glacés, on demandait à voir la note du vitrier.

« Tout le monde sait depuis longtemps, à Saint-Soupplets, qu'il y a quelque chose de fêlé ici, mais, hélas ! ce n'est pas un carreau.

« Veuillez agréer etc. ...

Georges PEYRAT.

*Percepteur-Receveur municipal
de la commune de St-Soupplets.*

NANTEUIL-LE-HAUDOUIN

Huit jours d'emprisonnement viennent d'être infligés à Champagne Ernest, 48 ans, trouvé mendiant à Nanteuil.

ORMOY-VILLERS

Le 4^{or} mai, quelques jeunes gens ayant cru devoir célébrer la fête du travail en faisant quelques tournées chez les marchands de vins d'Ormoÿ, s'avisèrent d'aller, vers deux heures du matin, donner une aubade à M. Guérin, ouvrier de culture, demeurant place de l'Eglise.

Pour bien s'éclairer, ils posèrent sur la fenêtre de l'habitation, une bougie allumée et posée sur un verre, puis le concert commença. Ce n'était pas harmonieux, mais cela faisait beaucoup de bruit. Aussi, impatienté, M. Guérin se leva-t-il, et ayant demandé aux gêneurs de le laisser dormir, jeta à terre la bougie, que l'un des assistants voulut ramasser. Au moment où il se baissait, le verre suivait le même chemin que la bougie, et les éclats rejaillissant sur le pavé, vinrent frapper le jeune homme à l'œil droit, le blessant profondément. L'oculiste qui soigne le blessé, ne peut encore se prononcer sur les suites de l'accident, et ne sait s'il pourra sauver l'œil atteint.



SAINT-SOUPPLETS

Saint-Soupplets, de Saint-Sulpice, (*Sanctus-Sulpitius*), patron de la paroisse, s'écrivait anciennement Saint-Suplex-en-Multien, Saint-Suplest, St-Souplex, Saint-Souplest, Saint-Souplets. Ce village, qui compte 738 habitants, est situé à 127 mètres d'altitude sur un plateau, à 10 kilomètres de Dammartin, 10 kilomètres de Meaux et 68 kilomètres de Melun.

Saint-Soupplets, qui fait partie de l'arrondissement de Meaux, canton de Dammartin, dépendait anciennement de l'Île de France. Cette paroisse du diocèse de Meaux était régie par la coutume de Paris.

L'église de Saint-Soupplets est un monument à trois nefs, du seizième siècle, n'offrant rien de remarquable au point de vue architectonique.

La mairie, jointe aux écoles, est un édifice moderne, spacieux et très confortable.

En 1107, dit l'auteur d'une histoire du département de Seine-et-Marne, « Manassés, évêque de Meaux, afin de mettre en pratique, comme il le dit dans sa charte, cette maxime de l'évangile : *Quidquid habet homo commutabit pro anima sua*, donna cette paroisse au chapitre de sa cathédrale, pour que l'on fit son anniversaire et que ce jour-là même, il y eût un repas pour les chanoines. » Manassés II, son neveu et son successeur, ratifia la donation de son oncle par une charte de l'an 1135.

En 1204, Simon, seigneur de Saint-Soupplets, fit don à l'abbaye de Chambrefontaine du tiers de la dime de ce village. Dans la suite, les religieux de Chambrefontaine obtinrent de la libé-

ralité des mêmes seigneurs la totalité des grosses dîmes et la moitié des moyennes, ainsi qu'on le verra ci-après.

Il y avait à Saint-Soupplets, dès l'année 1227, une léproserie qui existait encore en 1494 et devint ensuite une dépendance de Saint-Ladre-lez-Meaux !

La chapelle St-Loup, située à l'Est du village, existait déjà au commencement du XIII^e siècle ; il en est fait mention dans une charte de l'année 1247. Il paraît, dit l'historien de l'église de Meaux, qu'elle avait été fondée peu de temps avant, par Guillaume, seigneur de Compans. Le 30 avril 1659, le chapelain, Messire Claude de la Garde, donna à bail 17 arpents de terre, appartenant à la chapelle Saint-Loup.

L'église de Saint-Soupplets possédait 78 arpents de terre qui, en 1681, étaient loués à raison de huit livres cinq sols tournois l'arpent et en 1713, à raison de neuf livres de loyer par arpent.

Les religieux de l'abbaye de Chambrefontaine possédaient, à Saint-Soupplets, les grosses dîmes de ce village, la moitié des moyennes dîmes, dont l'autre moitié appartenait à la cure ; le sief des Carneaux, comprenant cinquante arpents de terre, le pressoir banal. Le tout était loué, en 1668, par Messire François Molé, conseiller du roi, maître des requêtes, abbé de Ste-Croix de Bordeaux et de N. D. de Chambrefontaine, moyennant six muids de blé, mesure du chapitre de Meaux, à payer à l'acquit dudit abbé, aux chanoines de Saint-Etienne de Meaux ; cinq muids de grain au curé de Saint-Soupplets, neuf-cent-trente livres tour-

nois de loyer annuel et un millier de gerbes.

Les mêmes religieux de Chambrefontaine possédaient encore sur le territoire de Saint-Soupplets deux moulins à vent, dont l'un était appelé « Le Moulin de la Tour ». Ce dernier était loué, en 1665, avec dix quartiers de terre, moyennant un loyer annuel de 240 livres.

Le preneur avait droit de moudre le blé des villages de Saint-Soupplets, du Plessis-l'Évêque et de Cuisy, mais il était tenu de bien et fidèlement servir le public et faire en sorte qu'il n'y eût aucune plainte. L'autre moulin dit de Saint-Soupplets, était loué 285 livres et, conformément aux titres concédés par Messire Philippe Boulainvilliers, comte de Dammartin, en 1551, et ceux plus anciens, prédécesseurs de ce comte, « les manants et habitants de Saint-Soupplets ne pouvaient porter moudre leurs grains ailleurs, sous peine de confiscation desdits grains » !

Le comte de Dammartin, seigneur suzerain de Saint-Soupplets, y exerçait la haute justice et y entretenait un prévôt, un tabellion, un greffier de perception. Ce dernier office était affermé en 1626, moyennant un loyer annuel de 24 livres.

E. L.

(A suivre)

JARDINAGE

*Avantages résultant de la culture
des arbres fruitiers*

L'homme a d'autant plus de motifs de prendre plaisir à cultiver les arbres fruitiers et à en récolter les fruits, que ces fruits sont, plus que tout autre produit des jardins, entièrement son ou-

vrage. Dans les pays froids ou tempérés qu'habite la partie la plus active et la plus éclairée de la race humaine, la nature ne produit par elle-même aucun fruit réellement bon. La poire et la pomme, par exemple, telles qu'on les trouve dans les bois à l'état sauvage, sont petites et ne sont pas mangeables.

C'est par les semis heureux, par la greffe, par les croisements accidentels, par la culture dans les conditions les plus variées de sol, de climat et d'exposition, que les bons fruits ont pris naissance, et qu'ils continuent à se perfectionner de jour en jour.

Est-il un fruit qu'on puisse manger avec plus de plaisir que celui de l'arbre qu'on a greffé, planté, cultivé avec des soins assidus, depuis le moment où l'on a confié à la terre le pépin ou le noyau appelé à devenir un arbre, jusqu'à celui où le premier fruit de cet arbre vient figurer sur la table, au dessert? Et quant au jardinier de profession, on peut dire que c'est la culture des arbres fruitiers, soit pour les vendre tout dressés, soit pour en vendre les produits, qui le conduit le plus sûrement à une honnête aisance, acquise par le travail intelligent.

L. BATILLAT.

(Nouveau Jardinier de tout le monde)

BIBLIOGRAPHIE

Au moment où l'histoire anecdotique est le plus en vogue, voici des reconstitutions du passé conçues selon une forme tout-à-fait nouvelle et bien originale. Les *Lettres de ma Turne*, de notre confrère D. Caldine, nous racontent une partie de l'histoire anecdotique d'une des moins connues et pourtant des plus glorieuses régions de la France. Malicieusement comiques ou tendrement amoureuses ou puissamment tragiques, voire mé-

me patriotiques, les *Lettres de ma Turne* sont tout cela. Connus déjà par cinq ou six volumes, l'auteur a ordonné ses compositions de façon à ménager constamment l'intérêt, et a écrit son nouvel ouvrage dans un style mordant, incisif quelquefois, mais toujours pittoresque et poétique.

Les *Lettres de ma Turne*, par Caldine, paraissent à l'Édition, 4, rue Greffulhe, sous une couverture illustrée de Jobbé-Duval. — Prix : 3 fr. 50.

En vente au bureau du journal : 3 f. 15 pour les lecteurs de la Petite Gazette.

ON DEMANDE une femme de 30 à 40 ans, munie de bonnes références, propre, active, sachant faire la cuisine, laver, soigner la basse-cour et la laiterie.

S'adresser à M. Landry, régisseur à Loisy, Commune de Ver, par le Plessis-Bellecille (Oise).

BEAU MOBILIER

A VENDRE

Aux Enchères Publiques

LE DIMANCHE 4 JUIN 1905 à Une heure du soir

A NANTOUILLET

En la propriété de M^{me} TIMPAINÉ

Par le Ministère de M^e Cagnat Huissier à Dammartin

En présence de M^r Fauvel

Notaire au même lieu

AU COMPTANT — CONDITIONS ORDINAIRES

LE CIDRE ET LE POIRÉ

Roye mensuelle des intérêts pomologiques et des arbres fruitiers de grandes cultures
Chaque numéro se compose de 52 pages in-8° raisin

PARAISSANT LE 1^{er} DE CHAQUE MOIS

Adressez tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration, à

N. de SAINTVILLE, 43 quai des Gils-Augustins, Paris

Directeur-Gérant E. LEMARIÉ

Dammartin — Imp. E. LEMARIE

M A T I N

Horaire des Trains de Paris à Soissons

S O I R

Stations	M A T I N				S O I R			
	D	S	D	T	D	S	D	T
PARIS... dep.	12 40	12 50	13 00	13 10	18 30	18 40	18 50	19 00
La Plaine S. D.	12 46	12 56	13 06	13 16	18 36	18 46	18 56	19 06
Pont de Soix (pr)	"	"	"	"	"	"	"	"
Aubert. S.D (pr)	"	"	"	"	"	"	"	"
Aubert. La C.	12 52	13 02	13 12	13 22	18 42	18 52	19 02	19 12
Le Pont-Bl. (pr)	12 58	13 08	13 18	13 28	18 48	18 58	19 08	19 18
Le Bourget-Dr.	"	"	"	"	"	"	"	"
Blanc-Mesnils	1 07	1 17	1 27	1 37	19 17	19 27	19 37	19 47
Anthony-s/Bois.	"	"	"	"	"	"	"	"
La Croix-Bleues	1 17	1 27	1 37	1 47	19 27	19 37	19 47	19 57
Sevan-Litry...	1 27	1 37	1 47	1 57	19 37	19 47	19 57	20 07
Ver-Gahan (pr)	"	"	"	"	"	"	"	"
Villiers-Pré (pr)	1 35	1 45	1 55	2 05	19 45	19 55	20 05	20 15
Milly-Clype...	"	"	"	"	"	"	"	"
Compans (pr)...	"	"	"	"	"	"	"	"
Thibaut-Nantilles	1 50	2 00	2 10	2 20	20 00	20 10	20 20	20 30
DAMMARTIN...	2 01	2 11	2 21	2 31	20 11	20 21	20 31	20 41
Le Pressis-Bailly	"	"	"	"	"	"	"	"
Nantouillet...	2 11	2 21	2 31	2 41	20 21	20 31	20 41	20 51
Ormy...	2 23	2 33	2 43	2 53	20 33	20 43	20 53	21 03
Crépy-en-V.	2 44	2 54	3 04	3 14	20 54	21 04	21 14	21 24
Yamouste...	"	"	"	"	"	"	"	"
Boussonne-Cl.	"	"	"	"	"	"	"	"
Verlaines-Corr.	3 11	3 21	3 31	3 41	21 11	21 21	21 31	21 41
Corey (halte)...	"	"	"	"	"	"	"	"
Longpont...	"	"	"	"	"	"	"	"
Verzy...	"	"	"	"	"	"	"	"
Bery...	"	"	"	"	"	"	"	"
Soissons.....A	3 40	3 50	4 00	4 10	21 40	21 50	22 00	22 10

Dimanches et Fêtes

Un docteur, appelé chez un malade, accourt au chevet du patient.

— Il n'y a rien à faire murmure-t-il; voyez, la main est déjà verte...

— Mais mon mari, réplique la femme, est ouvrier teinturier !

— Eh bien, répond le médecin, il a réellement de la chance... s'il n'était pas teinturier, il serait mort dans cinq minutes.



Trains de Soissons à Paris

Stations	M A T I N										S O I R									
	2000	2005	2010	210	220	230	240	250	260	270	3000	3100	3200	3300	3400	3500	3600	3700	3800	3900
Soissons.....	2 40																			
Bery.....				5 24	7 36															
Vierzy.....				5 31		9 28														
Longpont.....				5 47		9 44														
Corcy (halte).....				5 52		9 49														
Williams-Cort.....	3 16			6 09	8 25															
Boursonne-C. (h.).....				6 16		10 14														
Vaunoise.....				6 23		10 21														
Crèry-Ex-V.....	3 38			5 53	6 59	8 43														
Ormy.....				6 02	7 07		8 29	10 41												
Nanteuil.....				6 14	7 47		8 39	10 54												
Le Plessis-Belle.....				6 24	7 26		8 48	11 ..												
DAMMARTIN	4 08	5 25	6 36	7 37	9 09	9 44	11 16	12 25	1 20	1 57	3 13	4 32	5 45	6 28	7 44	9 ..	10 17	10 37	11 27	5 00
Thieux-Nant. ps.....	5 29							12 30					3 57	5 30						10 31
Compiègne (pt.).....	5 33							12 35					4 02	5 35						10 36
Mitry-Claye.....	4 17	5 39	6 47	7 47				11 56	12 44	2 09	4 08	5 31	7 54	9 43						10 42
Villeparisis (lieu).....	5 46	6 54	7 54					11 39	12 47	2 46	4 14	5 36	8 01	9 49						10 48
Vert Galant (ps).....	5 51							12 51					4 18	5 41						10 52
Servan-Livry.....	5 56	7 04	8 03					11 40	12 57	2 54	4 24	5 47	8 40	9 28						10 58
La Croix-Bl. (ps).....	6 01									3 20	4 28	5 51		9 32						11 05
Aulnay-s/-Bois.....	4 33	6 04	7 14	8 09				11 46	1 05	2 54	4 31	5 55	6 46	8 16	9 36					11 05
Blanc-Mesnil (ps).....	6 10							9 56		4 10	4 35	6 00		9 44						11 10
Le Bourg-et-Dr.....	4 41	6 16	7 20	8 18				10 01		11 55	1 15			8 25	9 47					11 16
Le Pont-Bl. (ps).....	4 59	6 20								1 48				8 45	9 51					11 22
Auberv. La C.....	4 49	6 23	7 27	8 24				10 08	12 04	1 21	2 48	4 18	6 44	8 32	9 54					11 22
Auberv. S-D (nt).....	6 30							10 10		1 23				8 50	1 06					11 22
Pont-de-Sois-Dr.....	6 34	7 34	8 31					10 17		1 27				8 54	1 20					11 27
La Plaine-St-D.....	6 40	7 40	8 37					10 17		1 30				8 57	1 24					11 30
PARIS	5 ..	6 40	7 40	8 37	9 39	10 22	11 44	12 09	1 35	1 50	2 56	4 13	5 02	6 29	7 00	8 45	10 09	10 48	11 35	12 01

(*) Arrêt à Servan les Dimanches et Fêtes seulement.

En ménage :

- Que ferais-tu, mon ami, si je mourais ?
- Je crois que je deviendrais fou.
- Te marierais-tu de nouveau ?
- Oh ! non, pour le coup, je ne

serais pas si fou que ça !

* * *

- C'est curieux comme les enfants apprennent vite à dire « papa ! »
- Pas si étonnant que cela : il n'y a que le premier « pa » qui coûte !